

Retour de la conférence de Sarah sous forme d'entretien autour de Michel Servet :

***On a dit que l'exécution de Michel Servet était une tache dans la mémoire du protestantisme. Pourquoi ?***

Le fait que les protestants, étant eux-mêmes persécutés, exécutent l'un des leurs par le feu, comme les catholiques, sous prétexte d'hérésie, comme les catholiques, a énormément choqué. On en a gardé un sentiment de honte et de culpabilité collective, et les catholiques ne manqueront pas de le rappeler quand on leur reprochera leur intolérance.

***Quel genre de personnage était-il ?***

Il naît en 1511 à Villanueva en Espagne dans une famille catholique, ce qu'il revendiquera lors de son procès.

En 1529, envoyé par son père, il part étudier le droit à Toulouse .

Très doué pour les langues, il étudie le latin, le grec et l'hébreu, suit des cours de géographie et de mathématiques. D'une vive curiosité d'esprit, il découvre la Bible avec enthousiasme et aussi des écrits rabbiniques, notamment Maïmonide.

A 19 ans, il commence déjà à réfléchir sur le dogme de la Trinité qu'il trouve absurde. Et, en 1531 il publie « **de Trinitatis Erroribus** », où il nie le dogme de la Trinité et la divinité du Christ qui est seulement pour lui **un homme élevé à la divinité**. Il suit en cela l'Arianisme.

***Mais qu'est-ce que l'arianisme ?***

Arius était un prêtre d'Alexandrie du début du IV<sup>e</sup> siècle : il soutenait, en 320, que « le Fils a un commencement, mais Dieu est sans commencement. La marque absolue de la divinité est, en effet, d'être non seulement *incrée* mais *inengendrée* : le Fils de Dieu ne peut donc pas être aussi pleinement Dieu, puisqu'il a été engendré par le Père ». Ces affirmations d'Arius vont déclencher une véritable tempête, ses adversaires se scandalisant de cette remise en cause de la divinité du Christ. L'empereur Constantin dénouera la crise en convoquant le concile de Nicée qui condamne la thèse d'Arius et définit le Fils comme *consubstantiel* au Père.

***Alors, le livre de Servet « De Trinitatis Erroribus », comment est-il accueilli ?***

***De Trinitatis erroribus***, par ses affirmations comme par son ton polémique, provoque un scandale tant chez les catholiques que chez les Protestants, heurte ses anciens amis, et est interdit, à Bâle comme à Strasbourg.

Servet conteste également le baptême des enfants, en considérant que, jusqu'à 20 ans, les enfants sont irresponsables.... Ce qui va servir à ses détracteurs pour l'accuser d'inciter la jeunesse à la débauche !!!!!

***Et comment gagne-t-il sa vie ?***

D'abord correcteur chez Trechsel, le plus grand imprimeur de Lyon, il est chargé de superviser l'édition de la Géographie de Ptolémée, puis les travaux d'un médecin et herboriste, ce qui l'incite à entreprendre des études de médecine ainsi que d'astrologie. Diplômé en 1538, il s'établit comme médecin à Charlieu, avant de se fixer à Vienne en 1541 ; il y restera 12 ans, médecin respecté, familier des notables tout en étant médecin des pauvres. Ce sera sa période la plus stable, et la plus agréable. Il aurait pu en rester là, mais son « zèle de vérité » le perdra.

***Comment entre-t-il en contact avec Calvin ?***

A partir de 1545 il commence avec Calvin une correspondance qui ne tarde pas à tourner au vinaigre et va attirer l'attention sur lui. En même temps, il publie la **Restitution du Christianisme**, ce qui signifie pour lui le retour au Christianisme originel ! Il renvoie dos à dos orthodoxie catholique et théologie protestante.

Il y réaffirme sa négation de la Trinité : (« **Jésus est fils de Dieu en tant qu'homme, engendré en Marie et non éternellement engendré** »)

Calvin le considère comme le prophète d'une nouvelle religion, ce qui pour lui est inadmissible ! **Comment se fait-il arrêter ?**

Mais au début de 1553, une dénonciation accuse Servet d'hérésie et les juridictions civile et ecclésiastique se réunissent pour un procès à Vienne. Toutefois le procès aura lieu par contumace, et l'exécution seulement en effigie, car Servet, sans doute à cause de complicités, s'est évadé. Toujours est-il qu'il est recherché.

Mais Servet ne renonce pas à convaincre Calvin et se rend à Genève au détriment de toute prudence ; il y est rapidement arrêté.

### **Calvin avait-il de l'influence à Genève ?**

Calvin avait quitté Genève en 1538, mais il y revient en 1541.

Les Genevois avaient appuyé Calvin contre l'Eglise catholique ; mais ils en auront vite assez ! Pour employer un mot moderne, ils le considèrent comme un ayatollah !!!

En effet, l'ambiance à Genève à cette époque est plutôt houleuse : les Genevois supportent mal l'étroite surveillance de leur vie privée par le Consistoire. Les « Libertins » n'admettent pas d'être régentés par des réfugiés français et il s'ensuit un climat xénophobe ou plus précisément francophobe !

### **Qui étaient les Libertins ?**

A l'origine, c'étaient des Genevois qui voulaient s'affranchir de l'Eglise Romaine. En accueillant Calvin, en 1536, ils espéraient recouvrer leurs libertés ! Ce fut loin d'être le cas ! Ils le chassèrent de Genève, mais le rappelèrent en 1541.

Sous l'autorité de Calvin, il était interdit, sous peine de bannissement ou d'excommunication de danser, de chanter des chansons légères ou à boire, de jouer aux cartes, de commettre l'adultère, d'enfreindre le couvre-feu de 9 h du soir, de ne pas assister au culte.

Ceci explique que les relations entre Calvin et le Petit Conseil étaient plutôt tendues.

En 1553 a lieu l'élection des syndics (= conseillers municipaux) et elle est gagnée par les opposants. Calvin est sur le fil du rasoir. Ce qui peut contribuer à expliquer son intransigeance.

### **Qui instruit le procès ? De quoi Servet est-il accusé ?**

Calvin demande au petit conseil de Genève, juridiction civile, justice contre Michel Servet en tant que « semeur de grandes hérésies » ; c'est Calvin lui-même qui rédige les 38 articles de la plainte, dont l'essentiel porte sur la négation du dogme de la Trinité

Il n'y a qu'un seul procès. Le tribunal est totalement laïque et comprend des membres du Petit Conseil. Calvin n'y participe que comme témoin à charge.

Servet est accusé de :

- Publication de livres blasphématoires
- Négation du dogme de la Trinité
- Négation du dogme de la divinité du Christ
- Rejet du baptême des enfants :
- en considérant les jeunes gens de moins de vingt et un ans inaptes au baptême car incapables de péché mortel, il les encouragerait à toutes sortes de débordements.
- Il est aussi accusé de :
- Négation du péché originel
- Divinisation de l'homme
- « Destruction des fondations de la chrétienté ».
- Servet contre-attaque, accuse Calvin de faux témoignage et insiste sur le caractère non criminel de l'hérésie.
- Consultées, les autres églises de Bâle, Berne, Schaffouse et Zurich confirment l'hérésie sans toutefois demander la peine capitale pour Servet.
- Il est pourtant condamné à être brûlé vif.
- Son exécution a lieu le 27 octobre 1553 à Champel.
- En expirant, il s'écrit : « O Jésus, Fils du Dieu éternel, aie pitié de moi » Ce qui fit dire qu'il avait été condamné pour la place d'un adjectif, **Fils du Dieu éternel et non Fils éternel de Dieu !**

#### **Quelles sont les réactions après la mort de Servet ?**

- Après sa mort, grande sera la déception de voir que l'Église Réformée avait, elle aussi, brûlé un hérétique,
- Adriano Prosperi, historien italien contemporain, écrit
- « On savait que l'Église catholique avait recours à l'Inquisition, mais le fait que la cité genevoise gagnée à la Réforme se soit aussi livrée à de telles méthodes, bouleversa Castellion et les antitrinitaires italiens. »
- Castellion, sans doute d'origine vaudoise, était un humaniste très érudit, traducteur de la Bible, ancien collaborateur de Calvin (mais qui s'était brouillé avec lui...) et d'une grande indépendance d'esprit.
- En réponse à la « **Déclaration pour maintenir la vraie foi** » de Calvin qui assume d'avoir fait exécuter un hérétique, Castellion publie à Bâle, sous un pseudonyme, un « **Traité des hérétiques, à savoir si on doit les persécuter** », recueil d'auteurs condamnant les exécutions pour fait d'hérésie. Il ajoute « quand ils étaient sans aucune puissance (les opposants) ils avaient les persécuteurs en détestation ; mais maintenant étant devenus forts, ils ensuivent les persécuteurs. » L'allusion à Calvin est claire....
- Pour Castellion, « l'hérésie n'est pas un crime, le crime de pensée n'existe pas ». L'Église peut certes les bannir, les excommunier, mais non les tuer.
- La réaction de Calvin, très virulente, ne se fait pas attendre.
- Et Castellion publie à son tour une réplique, « **Contre le libelle de Calvin** » : Il y proclame sa phrase devenue fameuse : « **Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme** ».
- *Évangélique par les idées, libéral avant la lettre par la méthode, moderne par la tournure d'esprit et le respect qu'il professe pour les idées d'autrui, Castellion n'est pas l'homme*

*d'une Église, d'une caste ou d'une école. Penseur libre et libre croyant, **Castellion a sauvé l'honneur de la Réforme, (Charles Dartigue)***

-  
Conclusion

Aucune religion, aucune église n'est à l'abri du sectarisme, de l'injustice et de la violence. C'est d'ailleurs ce que leur reprochent les athées. Les églises chrétiennes ont fini par surmonter ces tendances, mais la vigilance reste toujours de mise.

Sarah Barrus-Baretge et Françoise Pelé